



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 100940

Texte de la question

M. Michel Terrot appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les conséquences du projet de fermeture de l'hôpital Henry-Gabrielle, annoncé en juin dernier par la direction des hospices civils de Lyon. Dans le cadre de la restructuration du paysage hospitalier lyonnais, Henry-Gabrielle devrait en effet fermer son site de Saint-Genis-Laval pour s'installer sur le site de l'hôpital d'instruction des armées Desgenettes à Lyon, une partie des activités de ce dernier établissement devant être transférées vers l'hôpital Édouard-Herriot en 2018. Selon la direction des HCL, ce projet de transfert viserait à mieux faire coopérer médecine civile et militaire et à rapprocher les activités d'Henry-Gabrielle des plateaux techniques de Grange-Blanche, à Lyon. Cette opération fait également partie du plan de restructuration du service de santé des armées. Mais force est de constater que les arguments mis en avant par les hospices civils de Lyon pour justifier son projet de transfert des activités de l'hôpital Henry-Gabrielle sur l'hôpital Desgenettes ne sont pas crédibles et cachent en vérité les véritables raisons de cette fermeture qui sont de nature purement économiques et financières. Il faut notamment souligner que l'hôpital Henry-Gabrielle se trouve à moins de 7 minutes en voiture ou en transports en commun du pôle hospitalier Lyon-Sud, qui dispose du meilleur plateau technique de l'agglomération lyonnaise. En outre, cet établissement, dont les compétences et l'excellence dans la prise en charge des pathologies lourdes de rééducation fonctionnelle sont reconnues, dispose, ce qui n'est pas le cas de l'hôpital Desgenettes, d'un vaste parking et d'un grand parc arboré, très apprécié du personnel et des patients. Face à cette décision arbitraire et incohérente de fermeture du site d'Henry-Gabrielle à Saint-Genis-Laval, un comité de défense regroupant l'ensemble du personnel et des patients s'est constitué pour demander au HCL de revenir sur leur décision et d'examiner la possibilité tout à fait réaliste d'une réhabilitation de ce site de Saint-Genis-Laval auquel le personnel et les patients sont tous très attachés. Compte tenu de ces éléments, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures envisage le Gouvernement pour maintenir sur son site actuel les activités de cet établissement à l'excellence reconnue et permettre sa nécessaire modernisation.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100940

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 novembre 2016](#), page 9691

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)